

Déontologie

La déontologie de Parlons-Nous est un cadre structurant, constitué d'un ensemble de règles, de comportements, de bonnes pratiques, issus d'une réflexion éthique. Les intervenants s'y conforment afin de préserver l'intégrité des interlocuteurs en présence :

- Les Personnes Accompagnés (personnes physiques)
- Le Commanditaire (personne morale)
- Les Tiers (hiérarchie, collègues...)
- Les Intervenants (coachs, formateurs, consultants)

Engagements vis-à-vis des Personnes Accompagnées:

- Reconnaître et respecter chaque personne dans sa singularité, ses représentations, ses valeurs.
- Proscrire toute forme de discrimination.
- Respecter et faire respecter l'intégrité physique et psychologique de chacun(e).
- Assurer sa prestation sans intention politique, philosophique ou religieuse.
- S'interdire toute forme de prosélytisme, approche sectaire ou manipulation mentale.
- S'interdire toute prise d'ascendant sur les personnes.
- S'interdire tout passage à l'acte sexuel.
- Développer et mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs de l'action.
- Respecter la confidentialité des échanges. Avant de rendre compte au commanditaire, définir en commun les informations qui pourront être divulguées.

Engagements vis-à-vis du commanditaire :

- Analyser la demande du commanditaire, diagnostiquer ses besoins.
- Etablir un contrat découlant de cette analyse.
- Rendre compte du déroulement de l'action au commanditaire, dans le respect de la confidentialité des échanges.
- Informer le commanditaire en cas de difficulté majeure mettant en péril l'atteinte des objectifs de l'action.
- Respecter le règlement intérieur du Commanditaire en cas d'intervention sur site.
- Ne pas interférer dans les opérations du Commanditaire au-delà de la mission confiée.
- Respecter la confidentialité des informations reçues sur le Commanditaire.

Engagements vis-à-vis des Tiers :

- Ne pas se substituer à la hiérarchie des personnes accompagnées.
- Respecter la confidentialité des informations reçues sur des Tiers.

Engagements des intervenants :

- Justifier d'une formation initiale.
- Avoir réalisé sur soi-même un travail thérapeutique.
- Développer continuellement ses compétences par de la formation continue.
- Suivre une supervision individuelle ou collective.
- Alerter en cas de difficulté.
- Se retirer de l'action lorsque son déroulement ne permet plus le respect de la présente déontologie ou le cadre légal.